



Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC120281DR14

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Eric IMBERNON a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées et non scellées, générateurs X*, délivrée par *Dekra Industrial*.

Après avis favorable du Conseil de Laboratoire en date du 8 novembre 2011, Monsieur Eric IMBERNON est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité propre de recherche n° *UPR 8001* à dater du 1^{er} décembre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 1^{er} juin 2011 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Jean ARLAT

Patrick MOUNAUD

Directeur de l'UPR 8001
LAAS - CNRS

Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants